



MARCHE DE NOËL 2026

SAINT LAURENT NOUAN

I. REGLEMENT

Le présent règlement définit les conditions de participation au marché de Noël organisé sur la commune de Saint Laurent Nouan.

ARTICLE 1 : DATE – HORAIRES – LIEU – INSTALLATION

Le marché de Noël se déroulera :

le samedi 21 novembre 2026 de 10h00 à 19h00
&
le dimanche 22 novembre 2026 de 10h00 à 18h00

Espace Culturel Jean Moulin
22 rue des Ecoles - 41220 SAINT-LAURENT-NOUAN

- ✓ Les exposants s'engagent à respecter les horaires d'ouverture au public ainsi que les horaires d'installation et de démontage.
- ✓ L'organisateur se réserve le droit de modifier ces horaires en cas de nécessité (conditions climatiques, contraintes sanitaires ou organisationnelles).
- ✓ Accueil des exposants : Ouverture du parking et de la salle le matin de 8h00 à 9h30.
- ✓ Au-delà de 09h30, plus aucun véhicule ne sera admis à proximité de la salle, sauf dérogation spécifique autorisée par l', au minimum 15 jours avant la date du marché.
- ✓ L'accès à votre emplacement avec votre véhicule est autorisé uniquement à partir de 18h00 le dimanche soir.
- ✓ Aucun départ anticipé n'est autorisé sans accord préalable.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

- ✓ Le marché de Noël est ouvert aux artisans, créateurs, producteurs et commerçants immatriculés. Les exposants doivent être en mesure de fournir un justificatif d'activité.
- ✓ L'attribution des emplacements est déterminée par les organisateurs.
- ✓ La participation aux éditions précédentes ne confère aucun droit de priorité ni d'exclusivité.
- ✓ Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les exposants selon les critères qu'ils auront définis.

- ✓ Une attention particulière sera portée à la qualité des produits proposés ainsi qu'à leur adéquation avec l'esprit des fêtes de Noël.
- ✓ Toute décision de refus de candidature ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

Afin de garantir l'attractivité du marché de Noël, l'organisateur se réserve le droit :

- ✓ de limiter le nombre d'exposants par spécialité ;
- ✓ de renouveler partiellement les exposants d'une année sur l'autre.

Les exposants retenus seront **informés exclusivement par courriel** à l'issue de l'examen de leur dossier de candidature. Il appartient aux candidats de vérifier régulièrement leur messagerie, y compris les courriers indésirables.

L'inscription d'un exposant est considérée comme définitive uniquement **à réception d'un dossier complet**, incluant l'ensemble des pièces demandées.

Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de proposer l'emplacement à un autre exposant, notamment dans le même secteur d'activité, afin de garantir l'attractivité du marché.

Seuls les exposants autorisés par l'organisateur sont admis à participer au marché de Noël. Un emplacement numéroté leur sera attribué et matérialisé par une pancarte remise lors de leur installation.

ARTICLE 3 : DROITS D'INSCRIPTION & EQUIPEMENTS

Les droits d'inscription comprennent :

Pour chaque exposant	Prix unitaire
Emplacement 2.5 mètre (plateau fourni 2m50x0m80)	30€
Chaises (2 par exposant)	OFFERT
Panneau d'affichage (selon disponibilité max 1/exposant)	OFFERT
Electricité	OFFERT

Tables et matériels :

Les exposants peuvent utiliser leur propre mobilier et matériel, sous réserve du respect des règles de sécurité et dans les conditions suivantes :

- ✓ Informer préalablement l'organisateur par courriel, au minimum 15 jours avant la date du marché, de l'utilisation de matériel personnel, en précisant la nature et les dimensions, afin d'obtenir son accord ;
- ✓ Veiller à ce que les installations respectent les dimensions de l'emplacement attribué et n'entravent pas les allées de circulation ni les issues de secours ;
- ✓ Utiliser uniquement du matériel conforme aux normes de sécurité en vigueur.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout matériel ou installation ne répondant pas aux exigences de sécurité, d'organisation ou de bon déroulement de la manifestation.

Electricité :

Les exposants doivent informer l'organisateur, au minimum 15 jours avant la date du marché, de leurs besoins en

alimentation électrique, en précisant la nature et le nombre des équipements utilisés (guirlandes, éclairages, écrans, ordinateurs, etc.), afin de permettre l'adaptation de l'installation électrique.

Seule une alimentation électrique sera mise à disposition par l'organisateur. Les exposants devront prévoir leur propre matériel (rallonges, multiprises, etc.), conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Les installations électriques des exposants ne doivent présenter aucun risque pour la sécurité du public et devront être en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 4 : PRODUITS PRÉSENTÉS

Les produits proposés devront être majoritairement artisanaux et locaux, et conformes aux lois et normes françaises et européennes en vigueur.

Les denrées alimentaires devront être conservées et présentées dans le respect des règles d'hygiène applicables.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES EXPOSANTS

Les exposants s'engagent à :

- ✓ Assurer la décoration de leur stand dans l'esprit de Noël ;
- ✓ Restituer le matériel mis à disposition en bon état, sous peine de facturation en cas de dégradation ;
- ✓ Ne pas utiliser de chauffage (électrique, gaz ou autre) ;
- ✓ Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène ;
- ✓ Respecter les dispositions du présent règlement ;
- ✓ Occuper exclusivement l'emplacement qui leur est attribué ;
- ✓ Ne pas modifier l'organisation ou l'agencement de leur stand sans l'accord préalable de l'organisateur ;
- ✓ Maintenir leur emplacement propre et assurer l'évacuation de leurs déchets, en respectant les consignes de tri ;
- ✓ Restituer leur emplacement dans l'état initial à l'issue de la manifestation ;
- ✓ Être présents pendant toute la durée du marché.

La participation à la manifestation implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout exposant ne respectant pas ces dispositions, sans remboursement ni indemnité.

Chaque exposant s'engage à offrir un lot de son choix, qui sera intégré à la tombola organisée à l'occasion du Marché de Noël.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES ORGANISATEURS

Les organisateurs s'engagent à assurer les moyens nécessaires au bon déroulement de la manifestation, notamment :

- ✓ la mise à disposition du matériel mentionné à l'article 3 ;
- ✓ la sonorisation et la mise en ambiance du site (décoration, animations) ;
- ✓ la promotion et la communication de l'événement par tout support approprié.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉS

Les objets et marchandises exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas de perte, vol, casse ou détérioration.

Chaque exposant est tenu de souscrire, à ses frais, une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble des risques liés à sa participation à la manifestation, notamment ceux pouvant être causés à des tiers, au public, aux autres exposants ou au matériel mis à disposition.

L'exposant demeure responsable de son personnel, de son matériel et de ses installations, ainsi que de tout dommage qu'il pourrait causer.

Les exposants s'engagent à être en conformité avec la législation en vigueur et assument l'entière responsabilité de leur activité, notamment en matière de ventes, de facturation et de déclarations administratives et fiscales.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de manquement des exposants à leurs obligations légales.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel survenu dans le cadre de l'activité de l'exposant.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de force majeure, notamment en cas d'intempéries, de décision administrative ou de tout événement extérieur perturbant le bon déroulement de la manifestation.

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de la communication liée au marché de Noël, des photographies et/ou vidéos pourront être réalisées par l'organisateur.

Ces images sont susceptibles d'être utilisées à des fins de promotion de l'événement (site internet, réseaux sociaux, supports de communication...).

Les exposants acceptent que des images de leur stand puissent être captées et diffusées dans ce cadre.

Toutefois, les exposants peuvent s'opposer à l'utilisation d'images les représentant directement, en informant préalablement l'organisateur par courriel, au minimum 15 jours avant le marché.

ARTICLE 9 : ANNULATION

En cas d'annulation de la participation par un exposant, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de force majeure dûment justifiée (certificat médical ou événement grave).

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, les droits d'inscription versés seront intégralement remboursés, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être exigée.

Aucun remboursement ni dédommagement ne pourra être accordé en cas de retard, de départ anticipé ou de non-respect des horaires par l'exposant.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas d'annulation ou de modification liée à un cas de force majeure ou à une décision administrative.

Le Comité d'organisation

II. DOSSIER DE CANDIDATURE

- Les dossiers de candidature doivent être transmis au plus tard le **30 septembre 2026**.
- Les candidatures seront examinées par le comité d'organisation au fil de l'eau.
- Une réponse sera adressée aux candidats au plus tard le **15 octobre 2026**.

Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Aucune relance ne sera effectuée pour les dossiers incomplets.

1. INFORMATIONS EXPOSANT

Nom de l'entreprise :

SIRET :

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Page Facebook / Site Web :

2. ACTIVITE - TYPE DE PRODUITS PROPOSES :

☐ Artisanat/créations :

☐ Bijoux artisanaux

☐ Bougies parfumées

☐ Décorations de Noël faites main

☐ Objets en bois

☐ Créations textiles (couture, tricot, crochet)

☐ Savons artisanaux

☐ Céramique/poterie

☐ Illustrations / papeterie

☐ Autre (précisez).....

☐ Produits alimentaires :

☐ Miel, confitures, sirops

☐ Fromages

☐ Charcuteries

☐ Foies gras

☐ Chocolats/confiseries

☐ Pain d'épices/biscuits

☐ Produits régionaux

☐ Conserves artisanales

☐ Autre (précisez).....

☐ Boissons et gourmandises :

☐ Vin chaud

☐ Chocolat chaud

☐ Bières artisanales ☐

☐ Autre (précisez).....

☐ Décorations/cadeaux :

☐ Coffrets cadeaux

☐ Décorations de table

☐ Couronnes de Noël

☐ Guirlandes

☐ Calendriers de l'Avent

☐ Objets personnalisés

☐ Autre (précisez).....

☐ Univers enfants :

☐ Jouets en bois

☐ Jeux éducatifs

☐ Créations personnalisées

☐ Autre (précisez).....

☐ Mode et accessoires :

☐ Echarpes/bonnets/gants

☐ Sacs/maroquinerie

☐ Accessoires de mode

☐ Bijoux fantaisie

☐ Autre (précisez).....

☐ Bien-être :

☐ Cosmétiques naturels

☐ Huiles essentielles

☐ Bougies naturelles

☐ Autre (précisez).....

3. BESOINS TECHNIQUES & MOBILIERS

Pour chaque exposant	Quantité	Prix unitaire	TOTAL
Emplacement 2.5 mètre (plateau fourni 2m50x0m80)		30€	
Chaises (2 par exposant)		OFFERT	
Panneau d'affichage (selon disponibilité max 1/exposant)		OFFERT	

Besoin d'électricité : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, préciser :

Matériel utilisé :

4. PIÈCES À FOURNIR

☐ Attestation assurance RC professionnelle

☐ Extrait Kbis / inscription Chambre des Métiers...

☐ Photos des produits

☐ Pièce d'identité

Le dépôt d'un dossier de candidature n'emporte aucun droit à participer au marché de Noël et ne vaut pas inscription définitive. Seule la confirmation écrite adressée par l'organisateur, suivie du règlement des droits d'inscription, vaut admission définitive.

5. DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Les informations recueillies dans ce dossier sont nécessaires à l'organisation du marché de Noël et à la gestion des candidatures.

Elles sont destinées exclusivement à l'organisateur et ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la gestion de l'événement.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter : marchedenoelsln@gmail.com

☐ Je certifie avoir pris connaissance des informations relatives au traitement de mes données personnelles.

6. ENGAGEMENT

Je soussigné(e) certifie l'exactitude des informations fournies et m'engage à respecter le règlement du marché de Noël.

Date :

Signature :